



Nous sommes deux sœurs jumelles : Soissons, suffragante de Reims dans l'hagiographie (XIe-XIIe s.)

Marie-Céline Isaïa

► To cite this version:

Marie-Céline Isaïa. Nous sommes deux sœurs jumelles : Soissons, suffragante de Reims dans l'hagiographie (XIe-XIIe s.). Travaux de l'Académie nationale de Reims, 2008, pp.1-15. halshs-00388828

HAL Id: halshs-00388828

<https://shs.hal.science/halshs-00388828>

Submitted on 27 May 2009

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Nous sommes deux sœurs jumelles : Soissons, suffragante de Reims dans l'hagiographie (XI^e-XII^e s.)

Mettre par écrit une *Vie* de saint n'est pas seulement autoriser un culte : ici l'hagiographie promeut des intérêts politiques¹ ; là, et c'est le cas dans le diocèse de Reims à l'époque carolingienne, elle a des fins disciplinaires : par exemple, la deuxième *Vie* de l'abbé du Mont d'Or saint Thierry a été composée entre 882 et 900 dans le seul but de régler les relations de la cathédrale et du monastère². À l'échelle de la province ecclésiastique, l'hagiographie sert aussi à confirmer des rapports hiérarchiques : le dossier hagiographique de l'évêque saint Génébaud, constitué au cours des années 860-870, justifie ainsi la sujétion de son diocèse de Laon à la métropole rémoise. L'hagiographie permet de remanier le passé pour mieux dire le présent, tel qu'il est ou tel qu'il devrait être.

Alors que Patrick Demouy nous a appris à regarder la province rémoise comme un ensemble de mieux en mieux tenu depuis la cathédrale au cours du XII^e s.³, l'envie de prolonger cette enquête à partir de sources hagiographiques a pris forme. Avec le XII^e s. en effet, l'autorité de la métropole rémoise sur ses suffragants n'est plus discutée ; l'Église de Soissons a alors, pour des raisons géographiques et institutionnelles, le privilège parfois inconfortable d'être considérée par Reims comme son premier siège suffragant, celui dont l'archevêque attend obéissance zélée, assiduité aux conciles, accueil benévole, suppléance éventuellement. Peut-on dire des sources hagiographiques qu'elles reflètent, étaient voire justifient ces liens de dépendance ?

Les *Acta des saints Sixte et Sinice* offrent pour ce propos un point d'observation privilégié⁴. Ils mettent en scène les relations harmonieuses, quoique fermement hiérarchiques, de l'évêque métropolitain de Reims et de son suffragant de Soissons : il était une fois un pape qui avait décidé d'envoyer de Rome en Gaule pour l'apostolat un homme, Sixte, que recommandent sa prudence et son habitude de la miséricorde. Sixte refuserait, s'il n'était contraint par l'obéissance au siège apostolique et poussé par sa soif du martyre : « Sixte fut consacré évêque et le bienheureux Sinice fut alors aussi ordonné prêtre par le même pontife pour lui servir d'aide et de réconfort ». Les deux missionnaires arrivent à Reims, où l'accueil est tiède ; déçus, ils se mettent en route pour Soissons où la mission remporte des succès plus vifs. Accueillis par les derniers fidèles des martyrs Crépin et Crépinien, ils les instruisent avec intelligence. Pas un jour ne passe que la communauté ne se trouve augmentée. Des signes provoquent des conversions. Mais le sort de Reims tourmente encore Sixte : « ...Après que l'Eglise du Christ a commencé à croître dans cette cité [de Soissons] et que la réputation de sainteté des deux hommes s'est répandue dans le voisinage proche... le pontife Sixte... brûla d'accorder une deuxième fois à la ville de Reims la grâce d'une visite... C'est pour cette tâche que le Seigneur compatissant l'avait appelé, pour qu'il ouvre la porte de la foi devant eux, afin que ceux qui s'étaient tout d'abord détournés de lui, comme s'il leur avait enseigné des bêtises et des fariboles, viennent à sa rencontre et l'accueillent de toutes leurs forces comme leur père et leur maître, quand ils auraient entendu sa réputation de sainteté et vu les signes de ses miracles. Cet homme plein de Dieu

¹ Voir en dernier lieu E. BOZOKY, *La politique des reliques de Constantin à saint Louis. Protection collective et légitimation du pouvoir*, Paris, Beauchesne (Bibliothèque historique et littéraire), 2006.

² *Vita II^a de saint Thierry (Theodoricus)*, BHL 8060, éd. dom J. MABILLON, *Acta sanctorum ordinis s. Benedicti*, Paris, 1668, saec. I, p. 614-620. Pour la datation et l'interprétation, on peut se reporter à Marie-Céline ISAIA, *Remi de Reims*, à paraître aux Editions du Cerf.

³ Patrick DEMOUY, *Genèse d'une cathédrale. Les archevêques de Reims et leur Église aux XI^e et XII^e siècles (997-1210)*, Langres, Ed. Dominique Guéniot, 2005.

⁴ *Acta S. Sixti et Sinicii*, BHL 7815, ed. *Acta sanctorum*, 3^e éd. Paris, 1845-1940, Sept. I, p. 125-127.

commença donc là aussi [à Reims] à répandre fermement son enseignement et sa prédication conduisit à la foi catholique un peuple nombreux⁵. »

Sixte convoque alors Sinice : que faire, puisqu'il faut désormais prendre la responsabilité de deux Églises distinctes ? « À quoi bon s'étendre ? Sixte choisit sous l'inspiration divine d'avoir son siège dans cette cité [Reims] parce qu'on voyait que sa population était plus nombreuse et plus adonnée à l'idolâtrie. Quant au bienheureux Sinice, il le consacra évêque, pour qu'il commandât à l'Église de Soissons ; et de ce jour, l'un comme l'autre commença à diriger son Église particulière. C'est ainsi qu'il arriva que le bienheureux Sixte, premier des évêques, occupât la cathèdre de l'Église rémoise⁶. »

Cet arrangement providentiel fait le succès de leur mission : désormais égaux, Sixte et Sinice vont de succès en succès. L'auteur prend soin de montrer que leur accord n'est pas entamé par l'éloignement. « Ces dispositions ayant été prises, ces deux évêques du Christ commencèrent dans l'un et l'autre lieu, comme deux grands luminaires célestes, à resplendir par leur enseignement et leurs miracles éclatants. Enfin, les temples furent détruits, les églises construites, la foule fidèle accrue ; ils furent nombreux ceux qui furent instruits par eux dans la loi divine.... [Il était manifeste] qu'ils étaient séparés l'un de l'autre par l'espace mais pas en leur âme, loin des yeux mais près du cœur, éloignés dans la chair mais unis en esprit⁷. » Sixte évêque de Reims, doué de l'esprit de prophétie, a alors la révélation de sa mort prochaine et en annonce le jour prochain à « Sinice, son co-évêque. » Les six derniers paragraphes brodent sur ces thèmes de la prescience de la mort et du chagrin de Sinice. Cette hypertrophie finale des *Actes* tranche avec ce qu'on attend d'une *Vita* épiscopale : il n'y a pas de miracles, pas d'idoles détruites, pas de guérisons spectaculaires, mais de longs entretiens entre pour régler un problème de succession. Sixte prône une solution pragmatique :

« [Sixte] entreprit alors de révéler au bienheureux Sinice une prophétie secrète : il le suivrait, lui aussi, peu après... s'il devait rester sur terre un an encore, c'était pour que les brebis qu'ils avaient acquises eux-mêmes pour le Christ, ne soient pas entièrement privées de soutien par leur absence simultanée et pour que l'une et l'autre Eglise, confiées à sa garde et à sa direction, tiennent fermement jusqu'au jour où le Seigneur leur aura donné quelques pasteurs choisis selon les formes, capables d'assumer leur charge et de les remplacer. Enfin Sixte fit rassembler la foule des fidèles et lui adressa de nombreuses exhortations, puis il remit la charge de l'une et l'autre Église au bienheureux Sinice, confiant à sa prévoyance ces troupeaux qu'ils avaient, tantôt ensemble, tantôt chacun de son côté, convertis au Seigneur dans les cités susnommées⁸. »

Ses affaires mises en ordre, Sixte se prépare à mourir dans l'allégresse, n'étant attristé que par la détresse de Sinice. « Ceci seulement lui pesait : il voyait son compagnon de combat, le bienheureux Sinice, accablé de chagrin à l'idée de leur séparation. Il lui répétait donc en permanence... qu'il ne resterait pas pèlerin sur terre longtemps après son décès, mais qu'il le suivrait, sans aucun doute, quand un an se serait écoulé. Il lui disait : 'C'est unis que nous avons pris la route ; unis, que nous nous sommes dépensés à une tâche commune ; unis que nous avons vécu, n'ayant qu'un seul cœur ; aussi, quand un an sera écoulé, un même jour nous réunira enfin dans la gloire du ciel ; tu auras la prévoyance de faire enterrer nos corps sans les séparer⁹. »

⁵ Acta, ed. cit. § 8.

⁶ Acta, ed. cit. § 9.

⁷ Acta, ed. cit. § 10.

⁸ Acta, ed. cit. § 12.

⁹ Acta, ed. cit. § 13.

Comme prévu, Sixte meurt aux calendes de Septembre et Sinice le fait enterrer dans l'église du faubourg qu'il avait fait construire. Il s'occupe de l'une et l'autre Église. Il se fait préparer un sarcophage à côté de celui de Sixte « Et quand arriva le jour... des calendes de Septembre... Sinice exulta dans la gloire et rendit enfin au Christ sa belle âme, débarrassée de la chair, portée par la main d'un ange parmi les joies célestes, et réunie, comme il le désirait, à son compagnon. » La foule en pleurs enterre Sinice dans le tombeau qu'il s'était choisi. « Et il en fut ainsi, afin que ceux qui s'étaient aimés durant leur vie d'un amour mutuel, soient unis et demeurent, dans le repos des corps, unis comme leurs âmes¹⁰. »

Ce récit touchant, au style maladroit, conserve la balance égale entre la description d'un rapport hiérarchique clair et la mise en évidence d'une affection réciproque. Sixte est l'évêque, il est l'ordonnateur de la mission, il prend la décision de la fondation de deux Églises, il consacre Sinice pour Soissons, il le place, pour l'intérim, à la tête de l'Église de Reims, il choisit leur sépulture commune. Cette autorité indiscutée de Sixte a une expression du point de vue des charismes - Sixte a le don de prophétie - voire du point de vue des vertus : l'exhortation édifiante à désirer le ciel et à combattre le bon combat est dans la bouche de Sixte qui n'en finit pas de faire une mort édifiante (§13), tandis que Sinice, sanglotant, a besoin qu'on lui répète plusieurs fois les mêmes choses. On n'a pas besoin de pousser le texte pour comprendre que Sixte est un évêque métropolitain, même sur une province réduite : il convoque un synode provincial pour déterminer un plan d'évangélisation, mais ne prend la décision de la double fondation qu'en accord avec son suffragant, Sinice. Le siège métropolitain étant vacant, à la mort de Sixte, c'est le premier suffragant, le « co-évêque » de Soissons Sinice, qui tient lieu d'évêque de Reims. C'est la situation institutionnelle réelle de la province rémoise. Dans le même temps, c'est le tableau d'une amitié qui est brossé : des relations quasi-filiales s'établissent entre Sixte et Sinice, son héritier, que son rang inférieur n'empêche pas de remplir pleinement sa tâche pastorale. Il n'est pas un sous-évêque, un évêque sous tutelle, comme le saint Génébaud, évêque de Laon, qu'Hincmar s'était plu à imaginer, à la fin du IX^e s., faisant pénitence¹¹, mais un évêque de plein droit, « co-évêque » dit le texte, capable le moment venu de diriger sans faiblir l'Église de Reims et celle de Soissons. On peut, dit l'hagiographe, partager les mérites et entretenir des relations de bon voisinage, fût-ce entre évêques inégaux.

Le contexte dans lequel ces Actes, expression de liens harmonieux entre la métropole et le premier siège suffragant, ont pu être composés importe donc pour qui veut évaluer la part prise par l'hagiographie dans la construction d'un discours de type disciplinaire dans la province de Reims. Il semble aisé de contester la datation traditionnelle du VI^e s. ; il semble possible de revenir sur la datation obvie (le IX^e s.) ; mais peut-on admettre de placer au XI^e s. seulement, et à Soissons, la rédaction des *Actes de saint Sixte et saint Sinice* sous la forme éditée par les *Acta Sanctorum* ?

La seule date assurée pour les *Actes de saint Sixte et saint Sinice* est le *terminus ante quo* du XI^e siècle qu'attestent les deux manuscrits les plus anciens dont j'ai pu prendre connaissance : les *Actes* figurent dans un recueil de *Vitae*

¹⁰ Acta, ed. cit. § 16.

¹¹ Au chapitre 16 de la *Vita Remigii*, voir HINCMAR DE REIMS, *Vita Remigii*, éd. B. KRUSCH, *MGH, SRM*, III, p. 250-341. Selon la légende qu'Hincmar est le premier à mettre par écrit au cours des années 860 et 870, Génébaud est un évêque choisi pour le siège de Laon par Remi de Reims ; il se rend coupable de fornication avec sa femme, dont il devrait rester séparé depuis sa consécration ; il est condamné par Remi à une pénitence avec réclusion de 7 ans, pendant lesquels Remi seul dessert les deux sièges épiscopaux de Laon et de Reims.

conservé à Chalons-sur-Marne, qui unit à quelques stars gauloises, comme saints Martin et Brice de Tours, des saints typiques de la région, Basle de Verzy, les évêques de Reims Rigobert et Remi, et Leudomir évêque de Chalons¹². En usage à Saint-Pierre de Chalons, le manuscrit n'y a pas nécessairement été copié¹³ ; il provient néanmoins de la province ecclésiastique de Reims. Il date, selon les auteurs du catalogue, du XI^e siècle. Il ne peut en aucun cas être antérieur à 992, puisqu'aux folios 174-196 on lit une œuvre d'Adson de Montier-en Der - la *Vie de saint Basle* – composée en 991-992¹⁴. Disons que le manuscrit a dès lors plus de chance de dater de la fin du XI^e s. que de l'an Mil. L'autre manuscrit vient de Reims où, à la fin du XI^e siècle cette fois à croire l'analyse proposée par Henri Loriquet, les *Actes* ont été copiés dans un Passonnaire en usage à la cathédrale¹⁵. D'autres manuscrits ont-ils existé auparavant ? Ceux que les éditeurs des *Acta Sanctorum* ont pu voir ne datent que de la fin du XI^e ou du XII^e s. Ce n'est pas l'effet de histoire sinistre des bibliothèques de Reims comme de Soissons : quand Guillaume Marlot a composé vers 1670 son *Histoire latine de Reims*, il n'avait lui-même consulté, dans la bibliothèque de la cathédrale de Reims, à Saint-Nicaise et à Soissons, que des manuscrits « vieux de 500 ou 600 ans¹⁶ ». Disons, avec la marge d'erreur inhérente à ce genre de datation, des manuscrits plus ou moins de 1070-1170. Pour Soissons, le premier manuscrit connu de la *Vie des saint Sixte et saint Sinice* est un légendier offert à la cathédrale par l'évêque Josselin, entre 1126 et 1152. Du point de vue de la critique externe donc, nos *Actes* datent au plus tard de la fin du XI^e s. et se répandent au XII^e s.

L'autre jalon chronologique est la mise par écrit par Flodoard, en tête ou presque de son *Histoire de l'Église de Reims*, d'une *Vie des saint Sixte et saint Sinice* entre 948 et 952. L'important ici est que l'archiviste n'a pas eu besoin de consulter les *Actes des saint Sixte et saint Sinice* pour rédiger son chapitre : le fait est assez visible, suggéré par Heller et Waitz quand ils ont édité Flodoard à la fin du XIX^e s., démontré récemment par Michel Sot : Flodoard raconte même une histoire qui n'a rien à voir avec celle des *Actes*. Selon Flodoard, Sixte a été envoyé comme archevêque de Reims par saint Pierre [un pape anonyme dans les *Actes*] avec pour suffragants saint Memmie de Châlons [absent des *Actes*] et saint Sinice, premier évêque de Soissons ; au décès de Sixte, Sinice monte sur le siège de Reims alors qu'il installe son neveu Divitien à Soissons [les *Acta* parlent d'une année de direction conjointe, Reims et Soissons étant sous l'autorité de Sinice]. Flodoard pourrait-il connaître les *Actes* et les déformer sciemment ? Ce serait l'unique cas repéré à ma connaissance, Flodoard étant d'ordinaire un compilateur intelligent, un auteur, pas un manipulateur. D'ailleurs, il se réfère lui-même à une source orale : *fertur*, « dit-on », rappelle-t-il à deux occasions.

On peut énumérer en revanche quelques éléments en faveur d'une inversion de cette chronologie et proposer de faire de l'hagiographe anonyme qui a composé les *Actes des saint Sixte et saint Sinice* un lecteur inspiré de Flodoard. Quand il raconte quelles sont les origines de Reims en effet, Flodoard commence par l'histoire païenne et s'appuie sur la présence à Reims d'une porte, romaine, ornée de bas-reliefs, pour laisser croire que Reims est la fondation de Remus ou de ses soldats. Puis il en vient à saint Sixte et saint Sinice. C'est la méthode courante de l'archiviste rémois, le relevé de tous les éléments de topographie disponibles,

¹² Châlons-sur-Marne, BM 70, fol. 171-174, voir *Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques de France*, désormais *CGMBF* 3, Paris, 1885, p. 29-30.

¹³ Les autres manuscrits hagiographiques du XI^e s. porte des *ex libris* explicites (voir n° 56 ou 57) absents du manuscrit 70.

¹⁴ Adson de Montier-en-Der, *Vita III^a*, *BHL* 1034-1035, éd. M. GOULLET, *CCCM* 198, p. 217-256.

¹⁵ Reims, BM 1403, fol. 179v-184v, voir Henri LORIQUE, *CGMBF* 39, Reims II, Paris, 1904, p. 583-591.

¹⁶ Marlot latin cap. 13 cité par *AASS* p. 121

insérés dans un discours écrit. Et bien l'hagiographe a dû trouver l'idée séduisante : la même porte romaine, la Porte Mars, fait irruption dans les *Actes*. Sixte et Sinice arrivent à Reims, « passèrent la porte, puis la regardèrent avec attention : c'était l'histoire de leur peuple qui avait été sculptée sur les portes de cette cité ! On y voyait que cette cité, construite par des Romains, tirait son nom de Reims de Remus, frère de Romulus. Parce qu'ils avaient sous les yeux ce bas-relief sculpté qui leur rappelait leur patrie, comme une invitation à se sentir chez eux, ils décidèrent de se fixer quelque temps dans la cité... » (§ 5). Flodoard ne semble pas avoir copié les *Acta* : il s'appuie d'une façon systématique sur les éléments d'architecture, les bâtiments, les inscriptions, dans l'ensemble de son œuvre. Il les a sous les yeux à Reims. Il les énumère dans l'ordre chronologique. L'hagiographe anonyme en revanche réutilise ce matériau, rassemblé d'une façon scientifique par Flodoard, pour construire une anecdote plaisante et signifiante : l'affinité particulière de Reims avec Rome, à l'état de revendication dans l'œuvre de Flodoard, est dans les *Actes* une évidence providentielle. Sixte et Sinice, deux Romains, sont *chez eux* à Reims. Nous pouvons donc continuer à penser que les *Actes* ne sont pas ignorés de Flodoard mais postérieurs à 952. Une telle datation entre cependant en contradiction avec la datation classique par critique externe¹⁷ : vers 920, la translation des reliques des saints Sixte et Sinice vers l'abbaye Saint-Remi offrirait une *causa scribendi* appropriée. Deux observations font obstacle à cette reconstitution : les *Actes* eux-mêmes n'évoquent pas la translation et se montrent même flous au sujet du lieu d'inhumation. Surtout, la mémoire des saint Sixte et Sinice se développe à Reims selon une chronologie décalée.

Bien que des reliques de saint Sinice aient été détenues à Reims sous l'épiscopat d'Ebbon, on n'y célèbre vraiment que saint Sixte, doté d'une basilique depuis le milieu du VII^e s. au plus tard. Hincmar vers 870 connaît « le bienheureux Sixte... envoyé comme premier évêque de la métropole rémoise » dont il fait pour des raisons d'homonymie, l'envoyé de « Sixte, pontife du siège romain » (55 *chapitres contre Hincmar de Laon*). C'est aussi une question de mode : les *Gestes des évêques d'Auxerre*, dans leur rédaction carolingienne, disent de saint Pérégrin, fondateur du siège d'Auxerre, qu'il y a été envoyé par saint Sixte¹⁸. Mais Hincmar ne dit rien de Sinice ; la pénible querelle qui l'a opposé à Rothade de Soissons aurait pu être l'occasion d'utiliser les *Actes* comme arguments pour réclamer la soumission du suffragant récalcitrant – Hincmar ne fait rien d'autre à propos de Laon. Pas de Sinice non plus pour Foulques (883-900), successeur d'Hincmar, qui écrit au pape Etienne V que « le siège de Reims a toujours été honoré par ses prédécesseurs au-dessus de toutes les Églises des Gaules, puisque saint Pierre, prince des Apôtres, a envoyé dans cette ville son premier évêque saint Sixte et l'a institué primate de toutes les Gaules. » ; pas davantage de Sinice, et cela devient étonnant, pour Flodoard lui-même dans ses *Triumphes du Christ* (entre 925 et après 937), qui connaît Sixte et Memmie, envoyés « des apôtres » (livre I) ou envoyés du pape Clément (! livre II) mais pas Sinice ! Il n'y a pas d'évolution significative dans cette tradition de part et d'autre de la translation de 920.

La chronologie plaide alors assez fortement en faveur d'une invention de Flodoard lui-même quand il dit, après 948, que Sixte est venu *en compagnie de Sinice* à Reims. L'inspiration pourrait bien venir ici de ce qu'Hincmar a écrit de saint Remi et de son frère saint Principe, attestés à la fin du V^e s. Saint Principe a tenu le siège de Soissons, comme Sinice, tandis que son frère Remi occupait le siège de Reims, comme Sixte. C'est un neveu de saint Principe, saint Loup, qui lui a succédé à

¹⁷ L'hypothèse est retenue en dernier lieu avec logique par M. SOT, *Un historien et son Église. Flodoard de Reims*, Paris, Fayard, 1993.

¹⁸ *Les Gestes des évêques d'Auxerre*, sous la dir. M. Sot, Paris, Les Belles Lettres, (*Les Classiques de l'histoire de France au Moyen âge* 43) 2002.

Soissons, comme Divitien selon Flodoard a succédé à saint Sinice. Flodoard donc répète dans son *Histoire* la même organisation familiale, Sixte, Sinice et Divitien servant de préhistoire à Remi, Principe et Loup, à cinq siècles d'écart. L'apogée que constitue l'épiscopat de Remi de Reims se trouve providentiellement préfiguré. L'histoire des saints Sixte et Sinice revêt chez Flodoard une signification typologique.

Plutôt que d'envisager donc une évolution vraisemblable, depuis une tradition carolingienne vague, celle des *Actes* (Sixte et Sinice ont été envoyés par un pape), jusqu'à une conviction forte, celle du X^e s. (Sixte et Sinice ont été envoyés par saint Pierre), on peut envisager une chronologie inversée, Flodoard en tête. Cette proposition implique d'expliquer ce qui apparaît comme un appauvrissement : si les *Actes* sont bien postérieurs à Flodoard, pourquoi auraient-ils été expurgés de cette mention, glorieuse, d'une mission reçue de saint Pierre ?

Lieu de rédaction

L'histoire des saints Sixte et Sinice apporte à Flodoard un argument décisif pour prouver la fondation apostolique de Reims. La préface des *Actes de saint Sixte et saint Sinice*, qui ne retiennent pas l'envoi en mission par saint Pierre, a un point de vue original sur l'apostolicité. Après un début classique, où il est question de la vertu exemplaire des *Vitae* qui remplacent par des exemples vécus les enseignements intellectuels, l'auteur se justifie encore :

« ...nous avons trouvé nécessaire d'écrire la Vie de nos très saints pères Sixte et Sinice puisque c'est par eux que la première prédication de l'Evangile et de la religion chrétienne est parvenue dans nos contrées... c'est à bon droit qu'ils peuvent déclarer à notre sujet : 'Même si nous ne sommes pas les apôtres des autres, nous sommes pourtant les vôtres.' ». *Etsi aliis non sumus apostoli, vobis sumus* est d'abord une citation de la première lettre de saint Paul aux Corinthiens (cap. 9). Mais, pour la province de Reims, c'est la justification avancée par le pape Léon IX pour promouvoir dans l'ensemble du royaume de France la fête de saint Remi du 1^{er} octobre. Le pape a écrit en ce sens à tous les évêques de Francie en 1049, en se justifiant : « si saint Remi n'est pas l'apôtre des autres, est néanmoins le vôtre : car c'est vous qui êtes les prémices de son apostolat dans le Seigneur. », *etsi aliis non est apostolus, tamen vobis est*. Outre que la lettre pontificale a été assez diffusée, la formule a aussi connu une célébrité assez rapide, grâce à l'insertion de la lettre dans l'œuvre d'Anselme de Saint-Remi, l'*Itinéraire du pape Léon IX*, composée entre 1055 et 1059. Léon IX demandait donc qu'on réservât une place particulière dans le sanctoral français à saint Remi, pas vraiment apôtre selon la chronologie, mais apôtre par le mérite de la conversion des Francs. Les *Actes des saints Sixte et Sinice* font entendre une voix discordante : d'autres origines, moins rémoises, peuvent être revendiquées, comme une apostolicité plus ancienne, datant de Sixte et Sinice. Si la reprise de la citation paulinienne, qu'on peut puiser à d'autres sources, ne suffit pas à dater les *Actes* d'après 1049, leur tonalité grégorienne pourrait emporter la conviction : ils parlent de Sixte comme d'un co-évêque de Sinice ; ils font du siège apostolique le garant efficace de toutes les Églises.

Ni pétrinienne, ni rémigienne, les *Actes* prolongent une tradition locale qui n'est pas rémoise. L'auteur est pourtant un homme du coin, qui évoque comment les saints sont venus *nostras in partes*, « par chez nous » ; mais il est mal informé sur le tombeau des saints, situé à Reims. Il conclut le récit de l'inhumation de Sinice par une banalité qui n'a rien d'une information et tout d'un lieu commun « c'est dans ce lieu [la basilique fondée par Sixte] que le souvenir de leur sainteté est confirmé depuis [l'inhumation de Sinice]...par l'éclat des puissants miracles qui s'y produisent et qui en sont des preuves manifestes » (§ 16). Comme aucun récit de miracle ne suit, il faudra que le lecteur croie l'hagiographe sur parole ; un hagiographe mal informé qui n'a rien dit de ce que les Rémois savent, que les

reliques de saint Sixte et de saint Sinice ont été déplacées vers Saint-Remi de Reims en 920. Cette indigence pourrait s'expliquer si les *Actes des saint Sixte et saint Sinice* sont une réponse soissonnaise au monopole qu'ont les Rémois du culte des saints évêques.

De fait, les *Actes des saint Sixte et saint Sinice* délaissent les éléments rémois de la légende (envoi par saint Pierre, assujettissement de l'Eglise de Châlons) pour placer saint Sixte et saint Sinice dans la dépendance des saints soissonnais, Crépin et Crépinien, dont la *Vie* est longuement reprise en un chapitre liminaire aux *Actes* : l'hagiographe y résume la *Vie* carolingienne des saints Crépin et Crépinien, comment ils ont voulu trouver le martyre au temps des empereurs Dioclétien et Maximien et sont venus de Rome à Soissons ; comment ils ont enduré les tortures variées imaginées par Rictiovere ; comment ils sont morts. Puis l'hagiographe invente une belle transition ; du haut du ciel, ce sont Crépin et Crépinien qui s'alarment de la situation de l'Eglise de Soissons, qu'ils ont laissée bien fragile encore. Ils voudraient avoir deux remplaçants pour parfaire leur œuvre. Ils apparaissent donc à un pape anonyme « lui mettant sous les yeux, d'une part leur propre gloire de martyrs élevés dans le royaume des cieux, d'autre part leurs brebis, en faveur desquelles à l'exemple de leur Seigneur ils avaient répandu leur sang, mais qui restaient sur terre, abandonnées et sans pasteur. 'À quoi bon, lui dirent-ils, t'avons-nous remis ces âmes, que Dieu s'est acquises ? Pourquoi les avoir confiées à tes soins ? C'est toi en effet qui tiens le siège apostolique et c'est à toi de prendre soin à bon droit de toutes les Eglises. C'est donc à bon droit que dans une situation si critique nous avons recours au siège apostolique, dont nous sommes les envoyés. C'est donc à toi qu'appartient de fournir des remplaçants, qui ne soient ni paresseux ni tièdes, mais plutôt courageux et actifs, c'est-à-dire de ministres du Christ... » capables de perpétuer notre œuvre¹⁹.

La mission reçue par saint Sixte et saint Sinice est donc une réitération de celle de Crépin et Crépinien, les deux martyrs fondateurs de l'Eglise de Soissons, avec un aller-retour par Rome. L'histoire pose des problèmes chronologiques si Sixte et Sinice ont été envoyés par saint Pierre – et sont donc antérieurs à Crépin et Crépinien. L'hagiographe, auteur de la *Vie des saint Sixte et saint Sinice* a donc une bonne raison de renoncer au patronage pétrinien : il privilégie le témoignage de la *Vie des Saints Crépin et Crépinien* et inscrit ses héros dans la suite d'une histoire soissonnaise incompatible avec les prétentions rémoises. *Etsi aliis non sumus apostoli, vobis sumus...* c'est ce que Sixte et Sinice disent aux Soissonnais, qui jouissent de leur protection alors même qu'ils sont privés de leurs reliques.

En écrivant une histoire des origines soissonnaises garantie par des monuments respectables comme l'antique *Vie des Saints Crépin et Crépinien*, l'hagiographe auteur des *Actes des saints Sixte et Sinice* dans la deuxième moitié du XI^e s., oppose à la vision rémoise oppressante – la province ecclésiastique de Reims a été hiérarchisée par saint Pierre lui-même – une vision soissonnaise plus équilibrée : Soissons et Reims, bien qu'inégales en dignité, sont des Eglises parentes, sœurs jumelles. Où il glisse, on le comprend mieux, quelques flèches contre Reims, « plus peuplée et plus adonnée aux idoles », qui a besoin de la deuxième chance que lui offre Sixte, dont elle a repoussé, dans un premier temps, la prédication évangélique.

La Vie de saint Principe de Soissons par Milon des Morins

¹⁹ § 3.

D'une toute autre qualité est la *Vie* de l'évêque de Soissons saint Principe que François Dolbeau a récemment tirée de l'oubli²⁰. L'œuvre en prose rimée habile a été composée par Milon, évêque de Théroutanne, dans le deuxième quart du XII^e s. (1132-1158) sans doute à l'intention de son confrère de Soissons, Josselin. Elle comble bien tardivement un vide : ni Soissons ni Reims ne connaissaient auparavant de *Vie* pour cet évêque Principe dont on sait pourtant depuis Hincmar au moins, qu'il est le frère aîné de saint Remi. La *Vita* ne dit rien au sujet de saint Principe qui ne soit déjà contenu dans la *Vita Remigii*. On peut y voir bien sûr le manque d'information d'un hagiographe qui écrit 700 ans après les faits. C'est aussi un procédé littéraire ; partant du matériau unique d'une *Vie de saint Remi* carolingienne avec laquelle il dialogue, Milon des Morins peut développer une métaphore, en germe dans les *Actes des saint Sixte et saint Sinice* : saint Principe, évêque de Soissons est le double de saint Remi, évêque de Reims. La *Vie de Principe* dès lors met en scène des relations institutionnelles entre Soissons et Reims qui reflètent mieux la complémentarité des sièges qu'un rapport de sujétion.

Saint Principe jumeau de saint Remi

La *Vie* commence par la mise en scène de l'enfance parallèle des deux saints. Si le cadet a reçu son nom d'une prédisposition à être pour les siens un remède, *Remigius/Remedius*, « l'aîné reçut sans hésitation le nom de principe de salut ». Leur mère, sainte Cilinie, « resplendissante de noblesse, s'illustra en étant la mère vénérable de l'un et de l'autre ; agissant en accord avec la clémence céleste, elle les mit tous les deux au monde pour être ses lumières, cause de salut éternel ». Milon force toujours le trait pour maintenir entre les deux la balance égale : « Il se produit cependant que la gloire de saint Principe fut annoncée par un présage divin, comme ce fut aussi le cas pour son frère : puisque leur élection ne différait pas du point de vue de leur mérite, leur vocation, au seuil de cette vie, devait donc aussi être identique. ». D'ailleurs, ils sont frères utérins, fils du même père, mais aussi unis par la foi et par l'affection : ils ont même origine²¹ donc même destin²².

Il y a bien un jeu littéraire d'abord. La prose rimée, et ses rimes plates, donne à la *Vie* une structure binaire qui met en scène le thème de la gémellité, renforcée par un champ lexical du double et de l'égalité. Dans le vers 22 par exemple, l'opposition binaire (*diuersa...amborum*) est résolue par sa contradiction immédiate (*una... in ambobus*). Jeu donc, mais jamais gratuit, qui permet une progression subtile : d'unis, par les liens du sang et de l'affection, comme Sixte et Sinice finalement, les deux saints Principe et Remi en deviennent égaux, comme le vers 22 le martèle : *pares, similes, equales*. Egaux par la naissance, ils sont égaux dans la vocation et la mission : « Car, au témoignage du prophète, le Seigneur envoya sa main et toucha leurs lèvres d'une onction spirituelle, quand l'un porta la lumière de la foi des Apôtres aux Rémois et quand l'autre mit au cœur des Soissonais la doctrine de la vérité qui est dans le Christ Jésus. Enfin celui-là est pour Reims l'évêque parfait, mais celui-ci pour Soissons le veilleur désiré, pour que les uns grandissent sous le pontificat d'un tel homme par le mérite de leur foi, et que les

²⁰ Milon des Morins, *Vita Principi* (sans BHL) éd. F. DOLBEAU, « Hagiographie latine et prose rimée : deux exemples de *Vies* épiscopales rédigées au XII^e siècle », *Sacris Erudiri* n° 32, La Haye, 1991, p. 223-268.

²¹ *Ed. cit.* vs. 20 : « Car c'est un unique esprit de dévotion qui leur a été insufflé, leur ministère a été le même en sainteté, comme l'a été leur origine et bien que celui-ci soit né le premier, celui-là le dernier, c'est dès les premières heures de sa vie naissante qu'il a été élu. ».

²² vs. 22 : « Et bien que l'époque de la conception de l'un et de l'autre ait été très différente, la règle de la justice fut trouvée identique chez l'un et l'autre : semblables par l'origine illustre de leur naissance, comparables dans le déroulement de leur très sainte vie, la mort singulière d'une fin éblouissante les trouva égaux ».

autres, dirigés par un pasteur si excellent, soient enrichis par l'amélioration de leur propre conversion ».

À dire que Milon des Morins suit le modèle unique d'Hincmar, on sous-estime la simplification qu'il fait subir à la mission de saint Remi. Les païens disparaissent, le baptême des Francs ou de Clovis n'est pas mentionné : saint Principe à ce prix peut rivaliser avec saint Remi. Pour clore le portrait des évêques jumeaux, Milon recourt enfin à une typologie attendue : saint Remi et saint Principe sont une nouveau saint Pierre et un nouveau saint Paul. « Celui qui en effet a conféré à Pierre l'apostolat pour les circoncis, à Paul le premier rang pour les Gentils, a de même donné généreusement au bienheureux Remi la grâce d'évangéliser le *pagus* de Reims tandis qu'il accordait à saint Principe de prêcher avec constance dans le territoire de Soissons. »

Le détour par les figures de Pierre et Paul sert à revenir à l'essentiel : c'est un Dieu unique qui confère une mission particulière, c'est vers la formation d'un seul peuple que chaque mission particulière est ordonnée. D'où la conclusion grandiose du passage par Milon qui voit déjà l'Église triomphante réunie au ciel en lieu et place des deux peuples séparés convertis par Remi et Principe : « C'est pourquoi les Rémois exultent en Remi avec confiance, tandis que les Soissonais triomphent en Principe avec félicité et la bonté de l'un et de l'autre, égale dans l'annonce de la vérité toute entière, réunit l'un et l'autre troupeau dans l'unique bergerie de la foi. »

Et Milon de conclure par un ultime renversement : certes, Principe est le suffragant, Remi le métropolitain. Le nom de Principe cependant est une invitation à rapporter les actions de l'un et de l'autre à Dieu seul, principe de tout bien. « Par le métropolitain, le salut parvint donc aux Rémois qui eurent foi ; par le suffragant, qui les convertit à Dieu, son accomplissement parvint aux Soissonais. Celui-là leur offrit le remède qui leur donne la vie éternelle, mais celui-ci encouragea les peuples à se diriger vers Celui qui est le principe de toute bonté. »

Un éloge du successeur de saint Principe

La *Vie de saint Principe* a été attribuée, je ne reviens pas sur une démonstration de François Dolbeau, à Milon, évêque de Thérouane, et aussitôt diffusée par son ami, Josselin évêque de Soissons, qui l'inclut dans le légendier qu'il offre à la cathédrale. C'est visiblement Josselin qui inspire à Milon le portrait de saint Principe, tout en autorité, très peu béni-oui-oui de l'archevêque de Reims : « Comme il se faisait remarquer par un ensemble de vertus, saint Principe fut promu à la charge de pasteur de la ville de Soissons ; il y fut un prélat magnifique par son autorité et brilla dans cette fonction, tant par son nom glorieux que par ses œuvres. »... Milon insiste en particulier sur la capacité de Principe à prendre la parole en public pour anéantir ses détracteurs et rendre la justice. On entend à mi-mot le portrait du commanditaire lui-même, ce Josselin le Roux, ou l'union parfaite de l'intellectuel et de l'homme de pouvoir, maître parisien contemporain d'Abélard, archidiacre de Bourges, archidiacre puis évêque de Soissons, compagnon des grands (Louis VI, Louis VII, Suger) et ami des saints, comme de saint Bernard avec lequel il entretient une abondante correspondance et remplit une mission en Aquitaine... La personnalité de Josselin, autant que le talent de Milon, expliquent la tournure prise par la *Vie de saint Principe*. Elle est à la limite de ce qui peut se dire quand on compare au XII^e s. Reims et Soissons : les deux Eglises sont sœurs, jumelles plus qu'aînée et cadette.

Comme il s'agit d'une composition savante, et amicale, pas d'une de ces *Vies* composées à la hâte pour les besoins du culte, la *Vie de saint Principe* n'a connu aucune diffusion hors de Soissons ; elle n'a en particulier pas été reçue à Reims. Un bréviaire manuscrit de Soissons, de l'extrême fin du XIII^e s. (Soissons BM 89 (82)) permet en revanche de saisir que la *Vie de saint Principe* s'inclut dans une politique

d'ensemble d'exaltation des saints évêques de Soissons, peut-être d'autant plus nécessaire qu'il n'existe pas de liste épiscopale ancienne : ce bréviaire intègre les *Vies* récentes de saint Bandry de Soissons et de saint Ansaric de Soissons. Il montre aussi que le calendrier liturgique rémois n'a pas été adopté à Soissons, où l'on continue de fêter les saints Remi, Germain et Vaast aux calendes d'octobre seulement, mais que tout ce qui, dans le culte rémigien, pouvait intéresser saint Principe a été récupéré : la fête du 25 septembre d'abord (saint Principe, par confusion avec sainte Thècle), la fête de Cilinie au 21 octobre ensuite, dont il est bien précisée qu'elle est la mère *de Principe* plutôt que de Remi.

La conclusion est, du point de vue de la chronologie, sérieusement différente de l'impression laissée par les sources diplomatiques : l'hagiographie parle plutôt d'une indépendance grandissante de Soissons, qui met en avant tout ce qui peut lui donner un passé commun en gloire avec Reims. C'est une tendance ponctuellement liée sans doute à la personnalité éclatante de Josselin de Soissons, qui peut faire de l'ombre aux archevêques de Reims. Au moment où les relations sont tendues, les *Actes de Sixte et Sinice* apparaissent comme un encouragement à des relations plus fraternelles. Au moment où Josselin n'a pas à craindre la comparaison avec les Rémois Renaud II (1124-1139) ou Samson de Monvoisin (1140-1161), la *Vie de saint Principe* se fait à la fois très ambitieuse et moins polémique.